Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Cornesse - Tome I

Cornesse, chât., f., étang et m^{in}, c^{ne} de la *Brulatte,* à 4 kil. O. du bourg, à la lisière O. du Bois des Gravelles. — *J. de Conace,* 1373 (Arch. nat., JJ. 104, f. 75). — *Cornaisse,* 1563. — Chât. avec allée plantée vers le bourg (Jaillot et Cassini). — Seigneurie mouvante de la châtellenie de la Gravelle, à charge pour les sujets de « réparer et emparer les foussés et douves de la forteresse de la Gravelle », 1444. Le seigneur de C. était grand veneur du comté de Laval, obligé « de pasturer et nourrir à ses despens douze chiens courants et deux levriers à cerf » qui lui étaient livrés par son suzerain, depuis la Sainte-Croix de septembre jusqu'au jeudi saint. Ce titre de grand veneur et le droit de chasse qu'il conférait dans toutes les terres du comté furent encore confirmés par M. de la Tremoïlle à M. Amproux, acquéreur au XVII^{e} s., mais furent refusés à M. Bidault de Glatigné, parce que la charge ne convenait qu'à des gentilshommes.

L'aveu de 1528 fait mention d'un « très beau chasteau avec plusieurs jardins et avenues », dont ne parlent plus les aveux du XVIII^{e} s. Le château actuel forme un corps de logis carré-long, avec avant-corps flanqué de deux tours à demi engagées à l'une des façades, et deux tourelles d'angle en encorbellement vers l'étang. La porte ouvrant sur un perron est surmontée d'un écusson au sautoir cantonné de quatre coquilles, et dans le toit d'un joli fronton à double baie. Une vieille tour détachée, qui a sans doute servi de chapelle, a sa porte décorée de moulures et d'ornements gothiques de facture moderne. On demandait en l'an XII la conservation de la chapelle de Cornesse.

Par arrêt de la Table de marbre de Paris, du 12 septembre 1665, les directeurs de la forge du Port-Brillet avaient été condamnés à ouvrir trois chemins de 20 pieds de large allant de Cornesse à la Croix-au-Veneur, à Bréal, à la Brulatte, et un quatrième partant de l'allée pour se rendre par les landes du Chêne-à-l'Évêque à l'abbaye de Clermont. Plus tard M. Amproux, seigneur de Cornesse, réduisit ses prétentions au quatrième chemin qui devait partir de l'avenue au-devant du pont-levis, à condition qu'il eût 50 pieds de large jusqu'à la lande et qu'il restât sa propriété. Cette allée était plantée, en 1749, de quatre rangs de chênes près du château, de deux rangs jusqu'au Chêne-à-l'Évêque, « lequel chêne appartient à M^{gr} le comte de Laval », et irrégulièrement jusqu'au Pont-Jauneau. — On tirait de la mine sur le domaine de Cornesse. — Les d'Andigné et les Amproux furent protestants, aussi bien que leurs serviteurs. René Moyteau, concierge, fait baptiser ses enfants aux temples de Vitré et de Terchant, 1682, 1683.

Seigneurs : Perrot de Cornesse servit le roi dans ses guerres de Bretagne et fut même fait prisonnier et mis à rançon. Cette circonstance lui valut des lettres de pardon, accordées par le sénéchal d'Anjou et du Maine le lundi après la Saint-Michel 1347, pour un meurtre commis par lui et Jeannin, son frère, sur un nommé Malservy, au Pont-aux-Chèvres, dans la forêt. — Jean de Cornesse eut aussi le malheur de tuer son cousin, Guillaume de Taillie, au sujet d'une querelle futile, en 1373. — Guillaume de C. est cité dans l'aveu de Laval, en 1407. — Bertrand de C., veneur, prend un sauf-conduit des Anglais en 1434. — Pierre de C. vivait en 1444. — Pierre de C., qui ne peut être le même que le précédent, eut une fille nommée Jeanne, mariée en 1558 à Nicolas de la Corbière. Julienne de Cornesse est marraine à Laval d'un enfant de René de Meaulne en 1562. — N. h. Louis Desmaires était seigneur de Cornesse en 1563, et ensuite : Samuel d'Andigné, seigneur de la Gautraye et de Maineuf, mari de Jeanne d'Argentré, dont douze enfants sont présentés au temple de Vitré, 1608, 1627. La

mère fut toutefois inhumée dans l'église de Saint-Martin de Vitré en 1635. — Benjamin Amproux, acquéreur en 1661, alloué de Vitré de 1645 à 1657, puis conseiller d'État et privé, mari d'Audrée Lesinier. — Henri A., dont, la veuve, Marie-Anne Fraizon, comtesse de Marsais, vit en 1728, 1731. — Gabriel A., comte de la Massonnais, capitaine au régiment d'infanterie du roi, 1740. — Jean-Louis Bidault de Glatigné, mari de Françoise Niot des Loges, acquéreur pour 22 000 lt. Cornesse a été licité, en 1817, entre les héritiers de M. Jean-Baptiste Bidault de Cornesse.

Chart. de M. le duc de la Trémoïlle. — Arch. nat., JJ. 77, f. 250 ; G/8. 1 276 ; P. 345/2. — Ch. Pointeau, *Certificats,* p. 48. — Arch. de la M., minutes Jardrin, 1672 ; B. 617, 633. — Paris-Jallobert, *Égl. protest. de Vitré,* p. 8. — Voir aussi l'art. : *la Brulatte.*